

## Le service de l'urbanisme en chiffres

- **88** agents répartis dans quatre archipels;
- **26 millions** de budget de fonctionnement et **200 millions** de dépenses d'investissement en moyenne chaque année (cartographie, étude d'urbanisme; plan de prévention des risques) ;
- Délivrance annuelle d'environ **3000** permis de construire, **1200** certificats de conformité, **2500** notes de renseignement d'aménagement ;
- Analyse d'environ **450** dossiers-sécurité par an y compris les visites des établissements recevant du public;
- Gestion de **460** repères de nivellement et **250** points géodésiques;
- Couverture photographique réalisée( IDV-**95%**, ISLV – **100%**, Tuamotu-Gambier-**95%**, Australes-**50%**, Marquises-**20%**) ;
- **9 PGA** ( Papara, Moorea, Papeete Punaauia, Gambier, Tahaa, Paea Maupiti), d' **1 PAD** ( Vallée de la Papenoo) et d'**1 PGEM** (Moorea) rendus exécutoires, au 31/11/2006 ;
- **22 PGA** en cours d'élaboration dont **4** ( Mahina, Nuku Hiva, Taputapuatea, Ua Pou) en phase d'approbation finale, au 31/11/2006 ;
- **150** constats d'infraction transmis au Tribunal correctionnel, pour environ **300** signalements transmis au service de l'urbanisme.



## Contactez nous

### Service de l'Urbanisme

Adresse: BP 866-98713 Papeete  
11 rue de commandant Destremeau.

Bâtiment administratif A1

Tél : (689) 46 80 23

Fax : (689) 43 49 83

Messagerie : [direction.sau@urbanisme.gov.pf](mailto:direction.sau@urbanisme.gov.pf)

Site: [www.urbanisme.pf](http://www.urbanisme.pf)

#### Ouverture au public

du lundi au jeudi de 7H 30 à 15H 30

le vendredi de 7H 30 à 14H 30

### Nos subdivisions

#### Aux Iles sous le vent

Adresse: BP 355 – Raiatea-Uturoa

Tél : (689) 60 04 62 – 60 04 64

#### Aux Iles Marquises

▪ Adresse BP 38 – Taiohae-Nuku Hiva

Tél : (689) 90 10 41 – Fax : 92 02 20

▪ Antenne de Hiva Oa

Adresse BP 5 – Atuona-Hiva Oa

Tél : (689) 92 70 70 - Fax: 92 74 75

#### Aux Iles Australes

Adresse: BP 97-Mataura-Tubuai

Tél : (689) 93 22 22 – Fax: 95 03 49



### Service de l'Urbanisme

## NOS MISSIONS

- URBANISME OPÉRATIONNEL
- CARTOGRAPHIE-TOPOGRAPHIE
- AMÉNAGEMENT

## Nos missions

### au titre de l'urbanisme opérationnel

- Instruire les demandes d'autorisation administrative relatives à l'aménagement du territoire et exigées par la réglementation en matière de travaux immobiliers ( permis de construire, de terrasser, de lotir, certificats de conformité) et la délivrance des notes de renseignement d'aménagement ;
- Instruire les dossiers de construction, d'aménagement ou de transformation des établissements recevant du public et effectuer les visites de réception et les contrôles périodiques y afférents en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- Participer à l'analyse des dossiers d'études et de notices d'impact sur l'environnement et à la rédaction des avis y afférents ;
- Contrôler l'application des réglementations inhérentes aux missions précitées, à l'exclusion des dispositions relatives à l'environnement ;
- Gérer les contentieux administratifs et judiciaires relatifs aux autorisations de travaux immobiliers ;
- Effectuer les recherches et proposer toutes mesures techniques utiles d'architecture et de construction, en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- Veiller à l'application de la réglementation relative à la profession d'architecte et aux métiers du bâtiment.

## Nos missions

### au titre de la cartographie – topographie

- Préparer et exécuter les programmes d'études cartographiques et topographiques nécessaires à l'aménagement du territoire ;
- Mener les missions de photographie aérienne nécessaires à la réalisation des programmes ci-dessus et produire les supports cartographiques nécessaires à l'élaboration des PGA, PAD et PGEM ;
- Conserver et développer les réseaux géodésiques et de nivellement général nécessaires aux études cartographiques et topographiques ou à la réalisation de travaux ;
- Apporter son assistance au service du cadastre par l'utilisation des photographies, cartes et réseaux géodésiques nécessaires à la mise en oeuvre de son programme d'identification des terres et de cadastrage.

## Nos missions

### au titre de l'aménagement

- Participer à l'élaboration du *schéma d'aménagement général (SAGE)* dont la procédure doit être prochainement reformée pour laisser sa place au *schéma d'aménagement et de développement durable (SADD)* ;
- Réaliser ou suivre la réalisation des plans généraux d'aménagements : *P.G.A.*, *P.A.D.* et *P.G.E.M.* ;
- Suivre l'exécution desdits plans et règlements en portant conseil et assistance aux collectivités dans la gestion de leurs documents d'aménagement et en y proposant le cas échéant, les modifications apparues nécessaires pour permettre leur adaptation aux changements d'ordre démographique, économique, social ou culturel ;
- Traiter les questions foncières liées aux études et plans mentionnés ci-dessus en proposant, lorsque cela est nécessaire, la mise en oeuvre de programmes d'identification ou de cadastrage ;
- Participer à l'analyse des dossiers d'études et de notices d'impact sur l'environnement et à la rédaction des avis y afférents ;
- Mettre en oeuvre *les plans de prévention des risques (PPR)* qui ont pour objet d'analyser les aléas ( c'est à dire la probabilité de survenance d'un phénomène naturel dangereux donné) sur un territoire donné, d'en déduire une délimitation des zones exposées et de privilégier le développement sur les zones exemptes de risques, ou d'introduire des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion dans les zones à risques.